

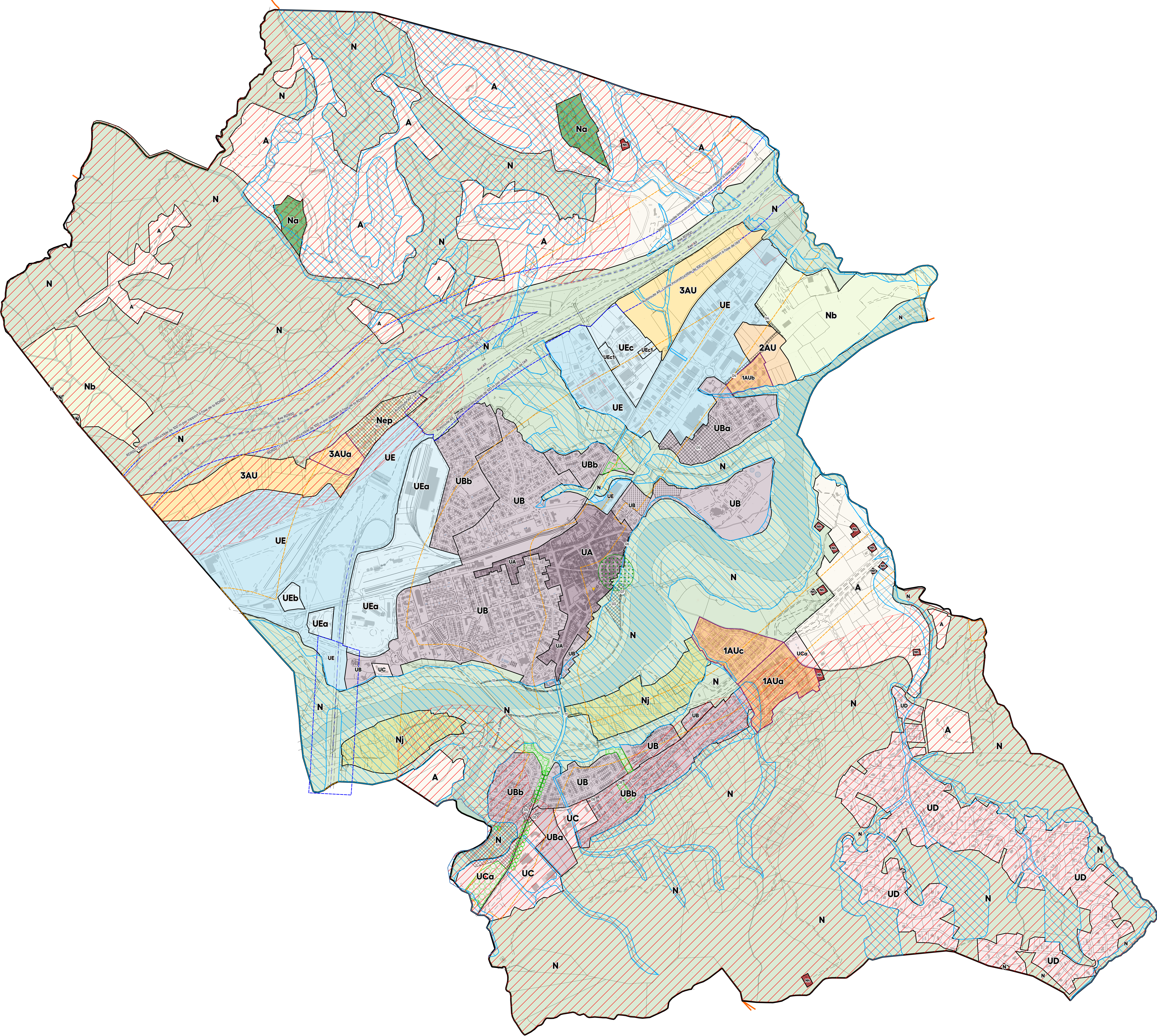
PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : RÈGLEMENT
Pièce n°3.2 : Règlement graphique
Pièce n°3.2.1 : Plan général de la commune - 1/6000

Version de travail n°4
16 décembre 2025



- PRESCRIPTIONS - Règlement
- Prescriptions linéaires
- Axe de la bande inconstructible concerné par l'article L111_1_4 du CU 100 m
 - Bande inconstructible concernée par l'article L111_1_4 du CU 100 m
- Prescriptions ponctuelles
- Éléments de paysage identifiés
 - Espace boisé classé
- Prescriptions surfaciques
- Bande inconstructible concernée par l'article L111_1_4 du CU 100 m
 - Éléments de paysage identifiés
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé, à conserver, à protéger ou à créer
- INFORMATIONS - Annexes
- Informations surfaciques
- Sites archéologiques étendus
 - Tampon Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
 - Zone couverte par le PPR Incendie Forêt
 - Zone couverte par le PPR Inondation
- Informations ponctuelles
- Sites archéologiques



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : RÈGLEMENT
Pièce n°3.2 : Règlement graphique
Pièce n°3.2.2 : Plan du centre-ville - 1/2000

Version de travail n°4
16 décembre 2025



PRESCRIPTIONS - Règlement

Prescriptions linéaires

Axe de la bande inconstructible concerné par l'article L111_1_4 du CU 100 m

Bande inconstructible concernée par l'article L111_1_4 du CU 100 m

Prescriptions ponctuelles

Éléments de paysage identifiés

Prescriptions surfaciques

Bande inconstructible concernée par l'article L111_1_4 du CU 100 m

Éléments de paysage identifiés

Espace boisé classé, à conserver, à protéger ou à créer

INFORMATIONS - Annexes

Informations surfaciques

Sites archéologiques étendus

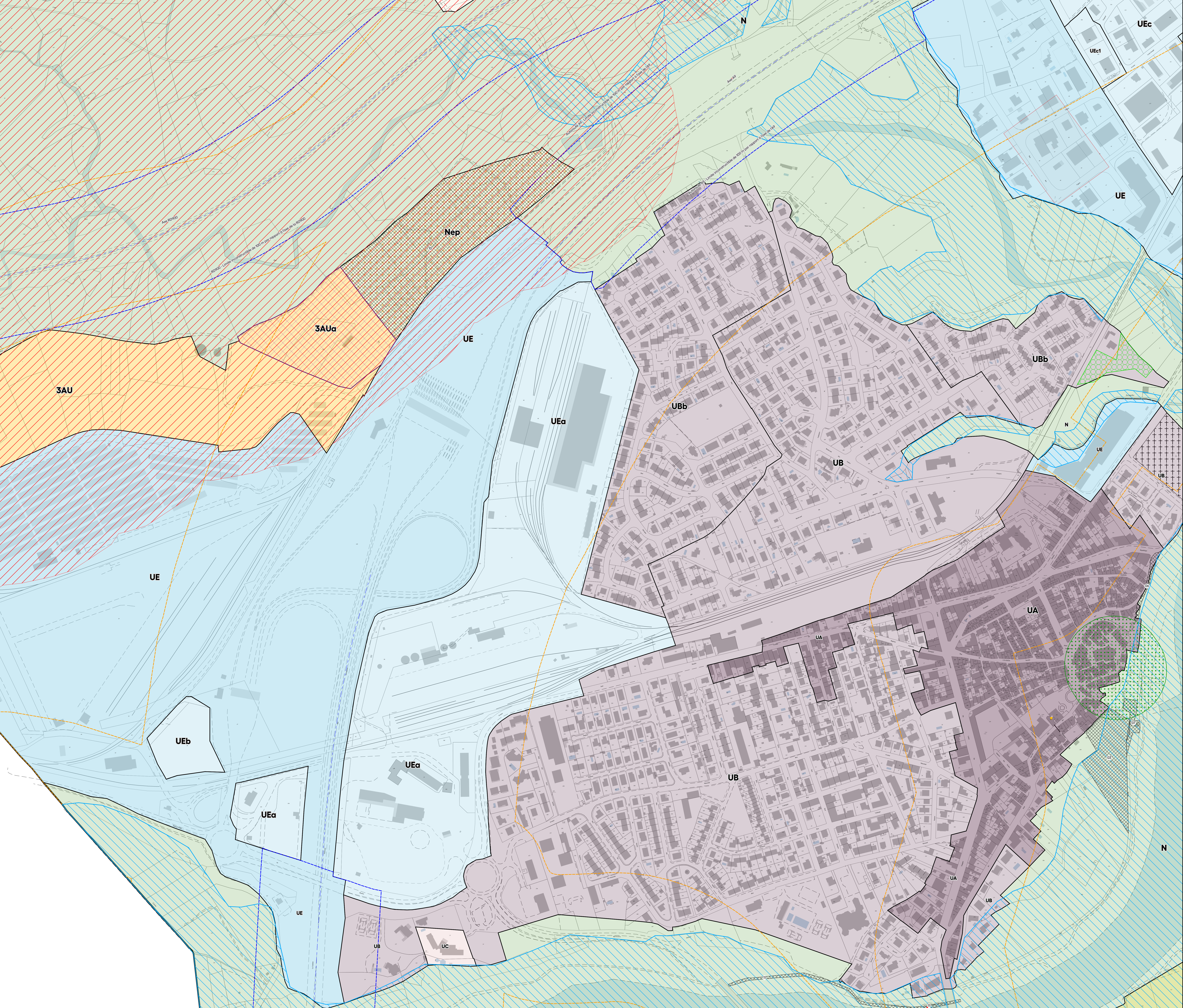
Tampon Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Zone couverte par le PPR Incendie Forêt

Zone couverte par le PPR Inondation

Informations ponctuelles

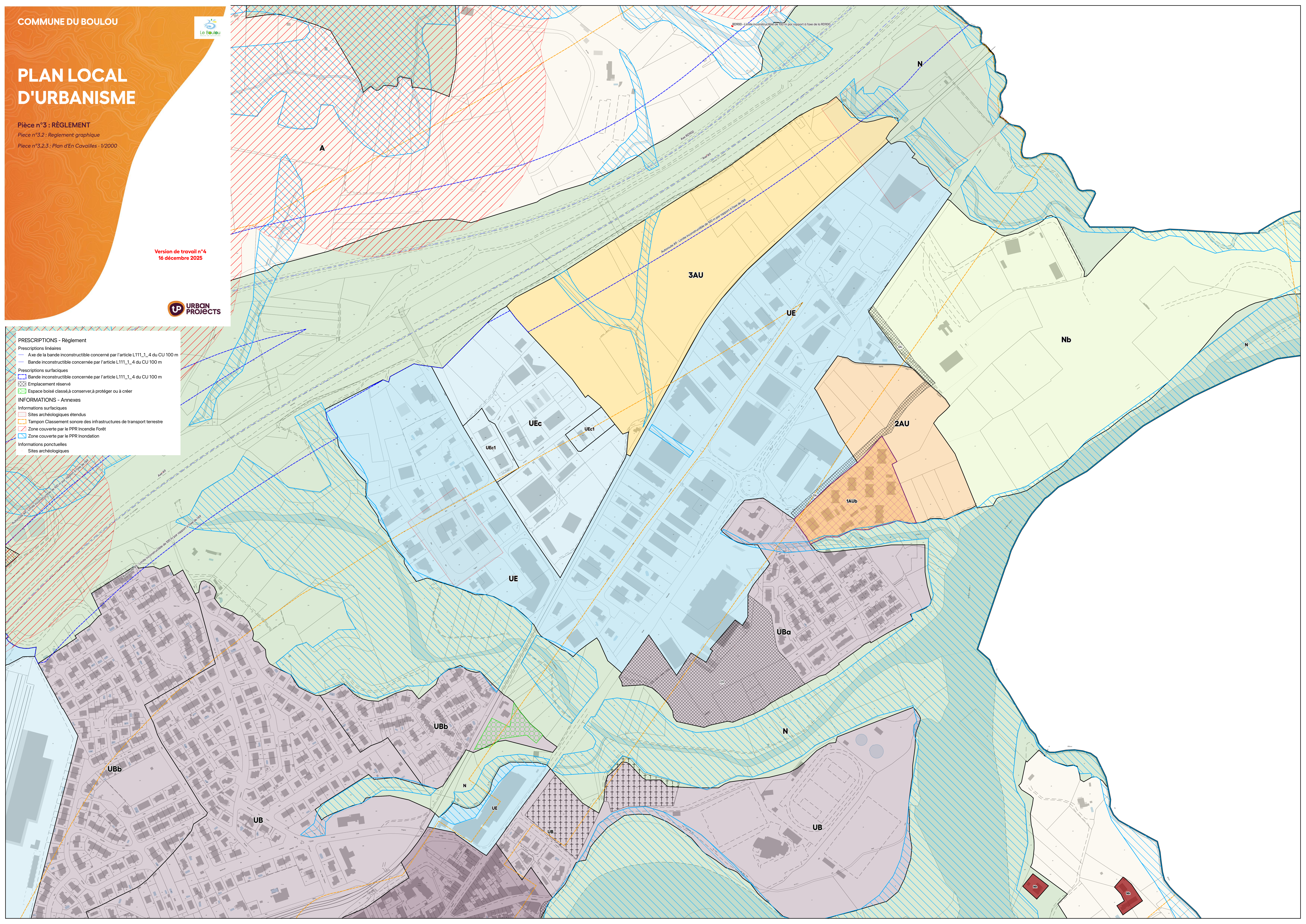
Sites archéologiques



Piece n°3.2.3 : Plan d'En Cavailles · 1/2000



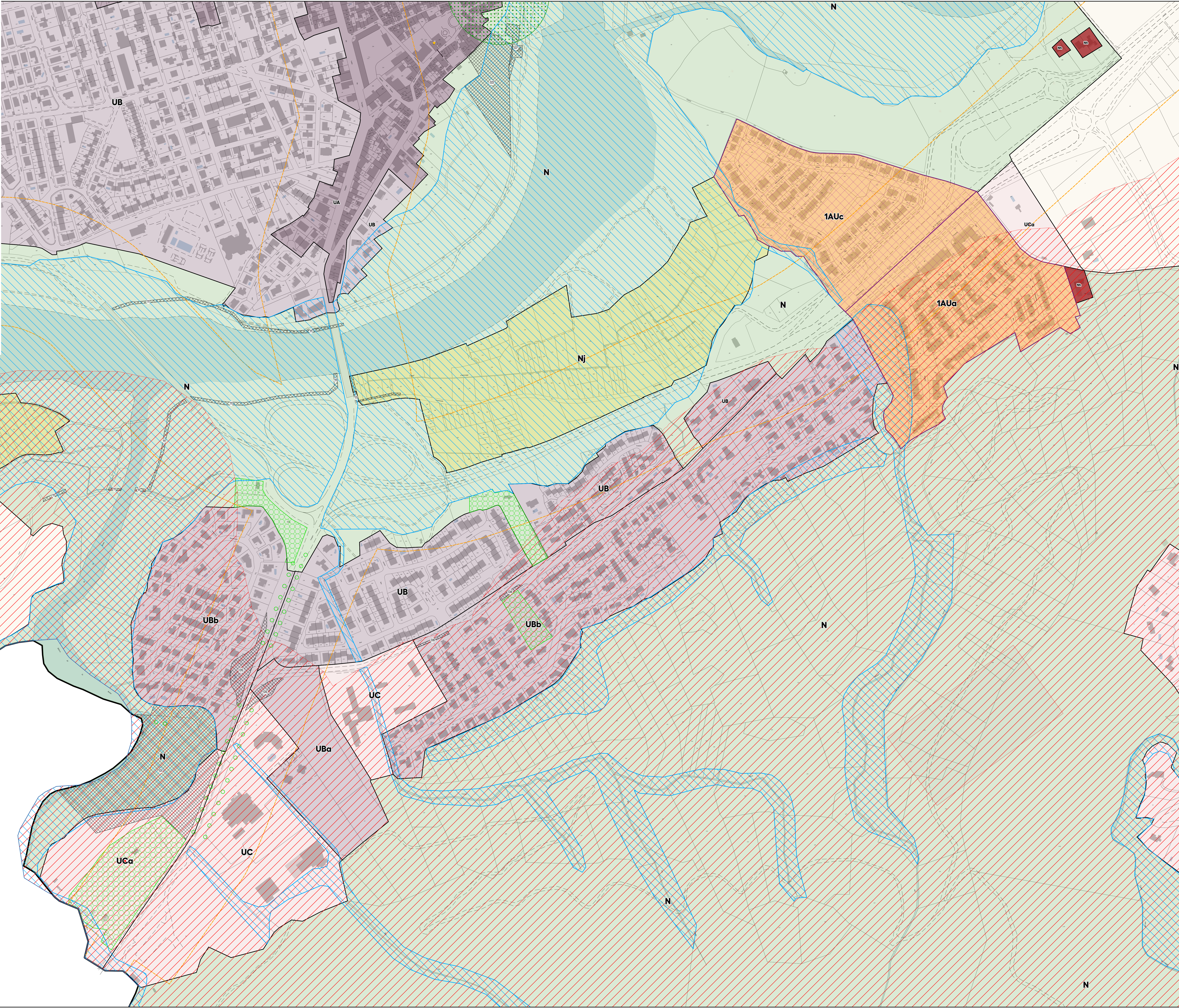
URBAN
PROJECTS



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : RÈGLEMENT
Pièce n°3.2 : Règlement graphique
Pièce n°3.2.4 : Plan de Lo Naret - 1/2000

Version de travail n°4
16 décembre 2025



PRESCRIPTIONS - Règlement

Prescriptions ponctuelles

- Éléments de paysage identifiés
- Espace boisé classé

Prescriptions surfaciques

- Bande inconstructible concernée par l'article L111_1_4 du CU 100 m
- Éléments de paysage identifiés
- Espace boisé classé, à conserver, à protéger ou à créer

INFORMATIONS - Annexes

Informations surfaciques

- Sites archéologiques étendus
- Tampon Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
- Zone couverte par le PPR Incendie Forêt
- Zone couverte par le PPR Inondation

Informations ponctuelles

- Sites archéologiques

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : RÈGLEMENT
Pièce n°3.2 : Règlement graphique
Pièce n°3.2.5 : Plan des Chartreuses - 1/2000

Version de travail n°4
16 décembre 2025



INFORMATIONS - Annexes

Informations surfaciques

Sites archéologiques étendus

Tampon Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Zone couverte par le PPR Incendie Forêt

Zone couverte par le PPR Inondation

Informations ponctuelles

Sites archéologiques

